

COMMUNE de Glières-Val-de-Borne



Si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier :

M. Sacha ZEGUERMAN, Service mutualisé d'instruction du Droits des Sols, Communauté de Communes Faucigny Glières :
Tél : **04 50 25 22 50** - s.zeguerman@ccfg.fr

Envoyé en préfecture le 11/07/2023

Reçu en préfecture le 11/07/2023

Publié le 11/07/2023



ID : 074-200081446-20230711-DP07421223A0033-AR

Décision n° DP07421223A0033
une déclaration préalable

Dossier n° DP07421223A0033

date de dépôt : **12/05/2023**

date d'affichage du dépôt : **12/05/2023**

complet le : **15/06/2023**

demandeur : **Madame STEFANSKI Janine**

représentée par : **Monsieur AMAND Franck**

pour : **Réfection de toiture suite dégât des eaux**

adresse terrain : **1852 ROUTE DE BEFFAY, à GLIERES-VAL-DE-BORNE (74130)**

parcelles : **AB-0279**

Madame STEFANSKI Janine
1852 route de Beffay
74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE

Objet : Notification d'une décision relative à votre demande de déclaration préalable citée en référence.

Madame,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint votre dossier de déclaration préalable pour lequel il n'est pas fait d'opposition sous réserve du droit des tiers. Conformément à ce qui vous a été indiqué dans le récépissé de dépôt, sans opposition, les travaux peuvent être entrepris un mois après la date de complétude du dossier, soit à compter du : **15/07/2023**

Je vous rappelle les formalités que vous devez accomplir :

- Afficher sur le terrain et sur un panneau visible de la voie publique le récépissé sur lequel la mairie a mis son cachet pour attester la date de dépôt et ce pendant toute la durée du chantier,
- Transmettre à la Mairie une fois les travaux achevés la DAACT (déclaration d'achèvement de travaux et de conformité ci-joint) dûment remplie.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Glières-Val-de-Borne,
Le 11 juillet 2023.

Le Maire,
Christophe FOURNIER

